

Commune de Collonges-sous-Salève

Procès-verbal de la séance du
04.07.2020 à 10h30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE Mme Valérie THORET-MAIRESSE

Convocation adressée le 30 juin 2020.

Nombre de conseillers élus : 27 Conseillers présents : 19 Votes : 26

Membres titulaires présents et votants :

Valérie THORET-MAIRESSE – Marion AUBÉ – Gérard BARON – Françoise BÜHRER –
Adrien CAILLOUËT – Nicole CARBONNIER-HUMBLOT – Philippe CHASSOT –
Stéphane DEFFIS – Anna DI GREGORIO – Claude FABRE – Brigitte GONDOUIN –
Pierre GUILLEMIN – Kinga IGLOI – Suzanne KARADEMIR – Vincent LECAQUE –
Michel NERSESSIAN – Benjamin SAMPERIO – Carine SYMOLON – Marc
THOUVENIN

Membres excusés :

Sébastien COTTIN donne pouvoir à Stéphane DEFFIS
Thierry DES DIGUÈRES donne pouvoir à Valérie THORET-MAIRESSE
Elodie FOGOLA donne pouvoir à Pierre GUILLEMIN
Céline MERCADER donne pouvoir à Gérard BARON
Amandine MOTTIER donne pouvoir à Anna DI GREGORIO
Nadine SOCQUET donne pouvoir à Vincent LECAQUE
Gaël TRINQUART donne pouvoir à Valérie THORET-MAIRESSE

Membres absents :

Sébastien FOSCHI

Assiste également à la séance :

Frédéric OBERT, Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de la séance
2. Création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué

1) Secrétariat de la séance

Monsieur Marc THOUVENIN a été désigné comme secrétaire de séance,

***Adopté par 23 voix pour
et 3 abstentions (Philippe CHASSOT, Vincent LECAQUE et Nadine SOCQUET)***

2) Création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué

Vu la loi du 13 Août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations, Monsieur le Maire propose de créer un poste de Conseiller Municipal Délégué dans le domaine suivant :

« Conseiller Municipal Délégué aux finances, à la commande publique et à la gestion du patrimoine ».

***Adopté par 22 voix pour et 4 abstentions
(Philippe CHASSOT, Brigitte GONDOUIN, Vincent LECAQUE et Nadine SOCQUET)***

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôture
la séance du Conseil Municipal à 11h45.